

Commune d'Achères la Forêt

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTE N° 53-2020-P

Objet : Stationnement rue Laurent Poli – rue de la Libération

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'avis

Considérant les travaux décidés en 2007 en concertation avec D.D.E et après avis technique favorable du Conseil Départemental de Seine et Marne, gestionnaire des routes départementales,

ARRÊTE

Article 1 : Dans les rues Laurent Poli et de la Libération, le stationnement des véhicules sur la chaussée et à cheval sur les trottoirs est strictement interdit sauf sur les emplacements matérialisés au sol.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires sont en place.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 47-2007 du 18/10/2007.

Article 5 :

- Monsieur Le Maire de la commune
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle la Reine
- Monsieur le Commandant du Poste à cheval de Fontainebleau
- Monsieur le Garde Champêtre

sont chargés chacun en ce qui les concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre
Achères la Forêt, le 2/10/2020
Patrice MALCHERE, Maire.

